

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21
cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mars 2019

J'peux pas, j'ai PEEC

On vit une époque formidable. A l'heure où les attermoissements du Royaume-Uni – Brexitera, Brexitera pas – et leurs conséquences immédiates sur notre administration des Douanes mobilisent (avec raison) les énergies ; dans une période où le pouvoir d'achat en berne constitue (avec justice) une inquiétude majeure pour beaucoup d'entre nous, c'est un séisme d'une tout autre ampleur qui se prépare en ce moment avec le projet de loi sur la Fonction Publique.

Mi-février, notre Direction Générale a fait connaître aux syndicats, dans un courriel touffu, son intention de remettre sur le devant de la scène en 2019 le « chantier majeur » GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences). Pas de quoi s'alarmer a priori à la lecture de ce verbiage tarabiscoté, on en a vu bien d'autres. Sauf que... si on regarde bien entre les lignes, on relève quand même des mentions sourdement inquiétantes, à double tranchant, telles que la recherche de « réactivité », les « outils de pilotage », les « leviers de management » offerts aux chefs de service. **Il est aussi question de « démarche stratégique », terme de sinistre mémoire, et surtout de s'adjoindre en la matière les services d'un cabinet de conseil privé, Eurogroup Consulting, et ça franchement on n'aime pas trop.** Plusieurs DI ou plus exactement leurs « encadrants » vont être pilotes et expérimentateurs, et pour finir on nous informe vaguement que tout ça nous sera présenté plus en détail à une date ultérieure. Bon.

Si on relie cette sombre affaire de GPEEC au contenu du projet de loi Fonction Publique, qui vient d'être présenté et pourrait être adopté très rapidement, il n'y a plus du tout de quoi rire. Ledit projet, qui tenait plus de la promesse que de la menace, malheureusement, prévoit en vrac : augmentation du recours aux contractuels en catégories A, B et C, sur des missions de courte ou longue durée, dans le cadre de CDD ou maintenant de CDI de droit public ; rémunération au mérite ; rupture conventionnelle pour encourager le départ volontaire des agents de la Fonction Publique ; congé de transition professionnelle (même but) . Si ce n'est pas la fin du statut général, cela y ressemble fortement.

Prévus aussi dans le projet de loi : la disparition des CHSCT, fondus dans les CT, et le vidage des CAP de leur substance décisionnelle. Ceci pour « déconcentrer les décisions individuelles (*mutations, promotions...*) au plus près du terrain et doter les managers des leviers de ressources humaines nécessaires à leur action ». Cela peut faire frémir. **Le risque, avec cette notion de « déconcentration au plus près du terrain », c'est bien de donner autant de pouvoir aux bons gestionnaires qu'aux mauvais, avec pour ces derniers une capacité de nuisance accrue.** On peut penser ce qu'on veut des organisations syndicales, mais si ces corps intermédiaires ne sont plus là pour servir de frein entre le marteau et l'enclume, s'il n'y a plus personne pour veiller à l'égalité de traitement des agents par l'application de règles de gestion identiques pour tout le monde, c'est la porte ouverte à bien des cataclysmes humains.



Qu'on le veuille ou non, l'aspiration à l'équité et à la justice est universelle. Sommes-nous prêts, au nom de la GPEEC, de l'agilité, de l'efficacité, à renoncer à un système qui pouvait opposer au fait du prince des garanties statutaires et des garde-fous syndicaux ? Allons-nous avec insouciance laisser enterrer un modèle qui, s'il avait ses travers, était peut-être au plan humain le moins malfaisant possible ? Si oui, c'est une lourde responsabilité que notre génération va endosser, pour ceux qui viendront après nous.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.